



Circulaire n° 3858

Circulaire

aux administrations communales
et
aux syndicats de communes

Objet : COVID-19 – Recommandations sanitaires de la Direction de la santé concernant la pratique du chant et des instruments à vent

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de la Direction de la Santé concernant le sujet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Luxembourg, le 28 mai 2020

Recommandations sanitaires de la Direction de la santé concernant la pratique du chant et des instruments à vent

La transmission du virus SARS-CoV-2 se fait essentiellement par gouttelettes. Les voies de transmission secondaires, de moindre importance, sont les contacts directs et indirects par l'intermédiaire d'objets. Cependant, dans la littérature médicale récente, la possibilité d'une transmission par aérosols, c'est-à-dire des gouttelettes de très petite taille (diamètre inférieur à 5 micromètres) et qui restent suspendues dans l'air pendant plus longtemps, est régulièrement discutée (références 2 et 3). La production d'aérosols peut se faire par la parole chez certains individus. Ce phénomène pourrait être plus prononcé lors du chant et de la pratique de certains instruments à vents.

En effet, plusieurs épisodes de contamination lors de la pratique de chorales (chant religieux ou laïque) impliquant parfois des dizaines de personnes ont été décrits, notamment en début de pandémie (Amsterdam, Berlin, Bistum Limburg, ... plusieurs cas aux USA (référence 1)). En général, aucune précaution de distanciation n'a été respectée lors de ces événements, à l'exception cependant de la contamination récente dans le Bistum Limburg où apparemment une distance de 1.5 m aurait été strictement respectée par les chanteurs.

Au niveau international, il existe notamment une recommandation de l'hôpital « Charité » à Berlin (référence 4) pour les orchestres, de même qu'une recommandation de l'école de musique de Freiburg (référence 5). Ces textes discutent de façon critique l'état des connaissances actuelles et proposent de mesures pour réduire le risque. Basé sur ces considérations, nous émettons les recommandations suivantes.

Recommandations :

1. Ecartez tout musicien de la pratique du chant ou des instruments à vent en cas de symptômes compatibles avec une infection à COVID-19. Il peut être utile de prévoir un bref questionnaire sur l'état de santé avant une répétition de chorale ou d'orchestre. La prise de température systématique avant la répétition n'est pas recommandée car son utilité n'est pas démontrée.

2. Les personnes vulnérables (voir définition de la vulnérabilité sur covid19.lu) sont plus à risque de faire des complications sérieuses lors d'une infection. Leur participation à une répétition de chorale ou d'orchestre devrait être découragée actuellement.
3. Désinfectez-vous les mains au début de la répétition.
4. Privilégiez les répétitions à l'air libre (open air). Le risque infectieux est ainsi réduit très fortement car les gouttelettes ou aérosols se dissipent très rapidement à l'extérieur.
5. A l'intérieur, préférez les locaux à grandes dimensions et avec un taux de renouvellement de l'air élevé (idéalement 4 à 8 fois/heure).
6. Fragmentez la répétition en épisodes de 15 minutes, séparés de courtes pauses avec aération des locaux. Vous réduisez ainsi la quantité de gouttelettes et aérosols dans l'air ambiant.
7. Gardez à tout moment une distance d'au moins 2 mètres entre les participants. Ne chantez pas directement en face d'une autre personne.
8. Considérez le port d'un masque, de préférence un masque chirurgical (meilleur pouvoir filtrant) et non pas un masque alternatif, même pendant le chant. Pendant les moments où vous ne participez pas activement au chant ou à la pratique d'un instrument, portez systématiquement le masque.
9. Éliminez soigneusement l'eau de condensation des instruments à vent et désinfectez l'instrument.
10. Évitez de partager des instruments entre plusieurs musiciens.

Chaque situation de pratique du chant ou de la musique étant différente, il appartient à l'organisateur de l'évènement de procéder à une évaluation du risque individuelle et de mettre en place les mesures qui s'imposent. Sachant qu'il persiste une incertitude scientifique sur risque infectieux par transmission d'aérosols, le principe de précaution devrait s'appliquer.

Ces recommandations sont susceptibles de changer rapidement en fonction du progrès dans la connaissance du virus et de sa transmission.

Références :

1. L. Hamner et al. High SARS-CoV-2 attack rate following exposure at the choir practice – Shagit County, Washington, March 2020. MMWR Morb Mortal Wkly Rep 2020 May 15 ; 69(15)
2. L. Setti et al. Airborne transmission route of COVID-19 : why 2 meters/6 feet interpersonal distance could not be enough. Int J Environ Res Public Health 2020, Apr 3 ; 17(8) : 2932
3. E. Anderson et al. Consideration of the aerosol transmission for COVID-19 and public health. Risk Anal 2020, May ;40(5) : 902-7
4. Charité. Stellungnahme zum Spielbetrieb der Orchester während der COVID-19 Pandemie. 7 Mai 2020.
5. Musikhochschule Freiburg. Risikoeinschätzung einer Coronavirus-Infektion im Bereich Musik (zweites Update 19 Mai 2020)